

2010-06-07 **compte rendu de la rencontre de consultation publique tenue le 7 juin 2010 à 19h30 et portant sur le règlement 2010-2 modifiant le règlement de construction et sur le règlement 2010-3 modifiant le règlement de lotissement.**

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2010-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Il est demandé à la directrice générale de faire la lecture du règlement 2010-2.

3. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2010-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Il est demandé à la directrice générale de faire la lecture du règlement 2010-3.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention

5. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est convenu de terminer cette rencontre à 19h42.

Lucie Camiré, directrice générale/secrétaire-trésorière

1.ÉLECTIONS PARTIELLES 2010
ASSERMENTATION

Je, Michel Maurice, dont l'adresse de domicile est le 760, Rang 10, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction à titre de conseiller au siège numéro 5, conformément à la loi.

Michel Maurice

Déclaré sous serment devant moi, le 4 mai 2010.

Lucie Camiré, présidente d'élection

2010-06-07 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 7 juin 2010 à 20h08 sous la présidence du maire Laurent Tremblay

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Michel Maurice, Jean Gagné, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent, le conseiller Raymond Côté

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

3. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2010-06-87 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Verly

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2010-06-88 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2010

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 mai 2010;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter le procès-verbal du 3 mai 2010 tel que reçu.

Proposition adoptée

6. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune intervention

7. CORRESPONDANCE

Lecture de la correspondance par la directrice générale, aucune résolution.

2010-06-89 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Gagné

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2010-06-90 8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010 représentent un total de 12 823,39\$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 4 MAI ET LE 6 JUIN 2010

Chèques émis (du 4 mai 2010 au 6 juin 2010)

Sommaire par No déboursés

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201000282 (I)	2282		2010-05-05	859	GRONDIN EXCAVATION	DÉCOMPTE #6	47 397,87 \$
201000283 (I)	2283		2010-05-14	4	Bell Canada	AVRIL 2010	153,65 \$
201000284 (I)	2284		2010-05-05	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE	0-3/4 RANG 10	94,41 \$
201000285 (I)	2285		2010-05-05	82	SLIC	FUSIL À PRESSION	47,19 \$
201000286 (I)	2286		2010-05-05	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	5 CLÉS USB + TEMPS TECHNICIEN	288,40 \$
201000287 (I)	2287		2010-05-06	70	PETITE CAISSE	ENVOI RECOMMANDÉ ET ÉLECTIONS	31,95 \$
201000288 (I)	2288		2010-05-10	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL AVRIL ET MAI 2010 (329 KM À	141,47 \$
201000290 (I)	2290		2010-05-20	28	HYDRO-QUEBEC	Éclairage public du 1er au 30 avril 2010	565,38 \$
201000291 (I)	2291		2010-05-14	873	REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT	Remboursement au crédit, Client:	13,11 \$
201000292 (I)	2292		2010-05-14	873	REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT	Remboursement au crédit, Client:	232,82 \$
201000293 (I)	2293		2010-05-14	873	REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT	Remboursement au crédit, Client:	41,76 \$
201000294 (I)	2294		2010-05-14	873	REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT	Remboursement au crédit, Client:	212,00 \$
201000295 (I)	2295		2010-05-05	880	EXCAV. & TRANSPORT	12 VERGES DE PAILLIS POUR JARDIN	491,01 \$
201000296 (I)	296		2010-05-12	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	AVRIL 2010	165,32 \$
201000298 (I)	298		2010-05-04	8	CARRA	AJUSTEMENT DES COTISATIONS	20,48 \$
201000299 (I)	2299		2010-05-17	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	SEMAINE DU 15 MAI 2010 (36H À	432,00 \$
201000300 (I)	2300		2010-06-01	28	HYDRO-QUEBEC	BUREAU ET GARAGE (12 MARS AU	664,46 \$
201000301 (I)	2301		2010-06-01	28	HYDRO-QUEBEC	CHAMBRE DE MESURE (12 MARS AU	43,24 \$
201000302 (I)	2302		2010-06-01	723	AXION	JUIN 2010	69,70 \$
201000303 (I)	2303		2010-05-21	28	HYDRO-QUEBEC	12 MARS AU 12 MAI 2010 (STATION	97,46 \$
201000304 (I)	2304		2010-05-13	28	HYDRO-QUEBEC	12/3 au 12/5/10 au 533, rang 10	476,68 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000							51 680,36 \$
Total des chèques							51 680,36 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201000289	2010-05-10	8	CARRA	S	1,46 \$
201000297	2010-05-10	8	CARRA	I	1,46 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 JUIN 2010

Chèques émis (du 7 juin 2010 au 7 juin 2010)

Sommaire par No déboursés

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201000308 (I)	2308		2010-06-07	4	Bell Canada	MAI 2010	155,47 \$
201000309 (I)	2309		2010-06-07	28	HYDRO-QUEBEC	MAI 2010	584,18 \$
201000310 (I)	2310		2010-06-07	2	Atelier N. Lavoie Inc.	FIL À TRIMER	50,46 \$
201000311 (I)	2311		2010-06-07	7	CAMIRÉ LUCIE	PAPIER MOUCHOIRS ET DÉPL.	46,31 \$
201000313 (I)	2313		2010-06-07	14	COOP DES CANTONS	PONCEAU RANG 10	2 291,85 \$
201000314 (I)	2314		2010-06-07	34	L'Étincelle	Avis public règl. 2010-2 et 2010-3	158,37 \$
201000315 (I)	2315		2010-06-07	35	Location Windsor	LOCATION DÉCOUPEUSE RUE	128,49 \$
201000317 (I)	2317		2010-06-07	60	PIÈCES D'AUTO BILODEAU	SERRE-CÂBLES ET AUTRES	127,89 \$
201000318 (I)	2318		2010-06-07	62	Ville de Windsor	FACTURATION PROVISoire ÉGOUT	3 634,00 \$
201000319 (I)	2319		2010-06-07	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.	CLÉ POUR CHAMBRE ÉLECTRIQUE	3,39 \$
201000320 (I)	2320		2010-06-07	70	PETITE CAISSE	ENVOI RECOMMANDÉ	13,64 \$
201000321 (I)	2321		2010-06-07	78	SINTRA INC.	12,29 TM pierre et 13,92 TM MG 20B	337,59 \$
201000322 (I)	2322		2010-06-07	82	SLIC	Filtre à h uile, brocheuse + agraffes	52,38 \$
201000323 (I)	2323		2010-06-07	92	ATELIER LE K ENR	PIC A ROOM 32	40,58 \$
201000324 (I)	2324		2010-06-07	109	LIGNES ÉLECTRIQUES F.J.S.	INSTALLATION PANNEAU RANG 10	2 596,13 \$
201000325 (I)	2325		2010-06-07	152	SEL WARWICK INC	21 BALLOTS DE CALCIUM (402\$)	9 528,91 \$
201000326 (I)	2326		2010-06-07	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	Honoraires prof. Dossier 1059	3 341,10 \$
201000327 (I)	2327		2010-06-07	230	VILLE DE SHERBROOKE	Contrat entretien du rang 14 - 2e partie	3 287,83 \$
201000328 (I)	2328		2010-06-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	Main d'oeuvre sur Inter	22,58 \$
201000329 (I)	2329		2010-06-07	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	Tonnage & redevances enf. 38,32 t.	4 166,53 \$
201000330 (I)	2330		2010-06-07	409	CHERBOURG	PAPIER HYGIÉNIQUE ET SAVON À	70,35 \$
201000331 (I)	2331		2010-06-07	427	LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX	SWICHT POUR TRACTEUR JOHN	71,10 \$
201000332 (I)	2332		2010-06-07	477	FREDETTE NOVA	VISITE TERRAIN PARC 7 JUIN 2010	25,00 \$
201000333 (I)	2333		2010-06-07	618	ENTREPÔT DE PRODUITS DE	CARTOUCHE IMPRIMANTE ET FAX	244,94 \$
201000334 (I)	2334		2010-06-07	638	FONDS DE L'INFORMATION	4 CONTRATS DE MAI 2010	12,00 \$
201000335 (I)	2335		2010-06-07	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE	Sable 11,800 TM et gravier 243,80 TM	8 002,37 \$
201000336 (I)	2336		2010-06-07	678	SANI ESTRIE INC.	Contrat municipal du 1 au 31 mai 2010	3 828,16 \$
201000337 (I)	2337		2010-06-07	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION	NIVELER CHEMINS (18 AU 24 AVRIL	3 250,81 \$
201000338 (I)	2338		2010-06-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE PICK UP	373,20 \$
201000339 (I)	2339		2010-06-07	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	939I à ,8649c (DIESEL)	1 855,76 \$
201000340 (I)	2340		2010-06-07	841	GENIVAR	Paiement final Surv. Des travaux FIRM	3 750,28 \$
201000341 (I)	2341		2010-06-07	852	2750-9579 QUÉBEC INC.	TERREAU HORTICOLE POUR JARDIN	366,84 \$
201000342 (I)	2342		2010-06-07	876	SINTO INC	MAX EP, SINLUB	124,95 \$
201000343 (I)	2343		2010-06-07	883	POMPEX INC.	PANNEAU DE CONTRÔLE RANG 10	13 534,84 \$
201000344 (I)	2344		2010-06-07	884	NORMAND BRASSARD (2006)	Nettoyage Station pompage rang 10 -	338,63 \$
201000345 (I)	2345		2010-06-07	885	PITNEY BOWES	location timbreuse 3 mois, 5 jrs	53,41 \$
201000346 (I)	2346		2010-06-07	859	GRONDIN EXCAVATION	TRAVAUX DE DRAINAGE PURGEUR 5	3 849,04 \$
201000349 (I)	2349		2010-06-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	TRAVAUX RANG 10 ET RANG 11	1 681,14 \$
201000350 (I)	2350		2010-06-07	494	VISA DESJARDINS	ENVOI NOUVELLES VAL-JOLI MAI	60,86 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000							72 061,36 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201000312	2010-06-07	8	CARRA	S	1,46 \$
201000316	2010-06-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	S	1 881,14 \$
201000347	2010-06-07	8	CARRA	I	1,46 \$
201000348	2010-06-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	I	1 881,14 \$

Proposition adoptée

2010-06-91 9. NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN URBANISME ET DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR TENTER DE RÉGLER LES MÉSENTENTES (ART 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES)

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

De procéder à l'embauche et à la nomination de Wilson Pereira comme inspecteur en bâtiment et en urbanisme et étant la

personne désignée pour tenter de régler les mésententes (article 35 de la Loi sur les compétences) selon les conditions prévues entre les deux parties.

La présente autorise Monsieur Wilson Pereira à émettre des constats d'infraction.

Proposition adoptée

2010-06-92 10. NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR EXERCER LES FONCTIONS ÉNUMÉRÉES À L'ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU TEL QUE PRÉVU À L'ARTICLE 108 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Maurice

De nommer l'inspecteur en bâtiment pour exercer les fonctions énumérées à l'entente entre la MRC et la Municipalité de Val-Joli relative à la gestion des cours d'eau tel que prévu à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales.

Proposition adoptée

2010-06-93 11. NOMINATION DE PIER LACASSE COMME RESPONSABLE DE LA VOIRIE

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

De nommer Monsieur Pier Lacasse comme responsable de la voirie.

Proposition adoptée

2010-06-94 12. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA SECRÉTAIRE COMME PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DE PERMIS DE BRÛLAGE

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Maurice

De nommer la directrice générale et la secrétaire comme personne responsable de l'émission de permis de brûlage.

Proposition adoptée

2010-06-95 13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-2 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter le règlement 2010-2 afin de modifier le règlement de construction. Le règlement se lit comme suit :

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a adopté en 2004 le Règlement de construction 2004-08;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier un règlement concernant la construction sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun d'apporter des modifications à la section 3 visant les dispositions particulières relatives aux chemins et réseaux d'égout;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 6 avril 2010.

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CAMIRÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER S. CÔTÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2010-2 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-08:

ARTICLE 1

L'article 3.16.2 du Règlement 2004-08 est modifié par l'ajout à la fin de cet article des paragraphes suivants :

« *Ces plans incluent les informations suivantes :*

- *La largeur et la localisation des emprises de rues. En complément au règlement de lotissement, l'emprise minimale doit être de 18 mètres lorsque la rue est desservie par des fossés. La largeur de l'emprise doit être augmentée, si nécessaire, à plus de 18 mètres afin que le talus extérieur du fossé reste à l'intérieur de l'emprise tout en respectant les pentes et profondeurs minimums du présent règlement.*
- *La localisation et dimensions des terrains.*
- *Le plan montrant les profils longitudinaux et transversaux des rues.*
- *Les réseaux d'égout et d'aqueduc s'il y a lieu.*
- *Le dimensionnement des fossés, les pentes transversales et longitudinales.*
- *Le dimensionnement des ponceaux des entrées charretières et de traverses de rues et ce, en fonction des débits calculés par l'ingénieur.*
- *Les épaisseurs des fondations, sous fondation ainsi que les types de matériaux et les recommandations pour leur mise en place.*
- *Les devis de construction respectant les normes municipales et provinciales en vigueur.*
- *Les études fauniques et floristiques et milieux humides de tout le développement devant être desservi. Une étude environnementale phase 1 et une étude environnementale phase 2 si nécessaire. Ces études doivent respecter les directives du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.*
- *Une étude d'implantation du système individuel de traitement des eaux usées si le secteur n'est pas desservi par un réseau d'égout domestique ou d'aqueduc. »*

ARTICLE 2

L'article 3.16.4 du Règlement 2004-08 est remplacé par le suivant :

« *Pour tous les types de rues, règle générale, la voie de circulation doit être recouverte d'une couche d'au moins 30 centimètres de gravier ou pierre concassées de calibre MG-56 dont la granulométrie*

est conforme aux normes de la plus récente édition du CCDG (Cahier des charges et devis généraux) du Ministère des Transports et d'une couche d'au moins 15 centimètres de gravier de finition de calibre MG-20 conforme à la plus récente édition du CCDG.

Dans les secteurs moins stables (lorsqu'il y a présence d'argile par exemple) il doit être prévu l'installation d'un coussin de granulaire MG-112 conforme à la plus récente édition du CCDG d'une épaisseur minimale de 30 centimètres avant d'étendre le gravier et la pierre concassée de calibre MG-56.

Par exception, compte tenu des caractéristiques du terrain, de la largeur de la plate-forme de la rue, des normes différentes, sans être moindres que le minimum prévu, pourront être acceptées par la municipalité à condition que la demande du requérant soit accompagnée de plans signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. »

ARTICLE 3

L'article 3.16.5 du Règlement 2004-08 est remplacé par le suivant :

« La voie de circulation doit posséder deux bordures ou deux fossés. Règle générale, les fossés doivent avoir une largeur minimale de 60 cm à la base et le fond doit être situé à 60 cm plus bas que les matériaux d'infrastructure, granulaire MG-112 ou MG-56. Les côtés des fossés doivent avoir une pente de 2 horizontal pour 1 vertical.

Par exception, la pente minimale horizontale des fossés pourra être réduite à un minimum de 1 horizontal par 1 vertical en fonction que la demande du requérant soit accompagnée de plans signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. »

ARTICLE 4

L'article 3.18 du Règlement 2004-08 est remplacé par le suivant :

« Un nouveau chemin doit être bordé, de chaque côté, d'un fossé de 30 cm de largeur à la base et dont le fond est de 60 cm en moyenne plus bas que la plate-forme du chemin et ce, en respectant les exigences de l'article 3.16.5. »

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 7 juin 2010

**LAURENT
TREMBLAY**
Maire

Proposition adoptée

LUCIE CAMIRÉ
Directrice générale
et secrétaire-
trésorière

2010-06-96

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-3 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Camiré

D'adopter le règlement 2010-3 afin de modifier le règlement de lotissement. Le règlement se lit comme suit :

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a adopté en 2004 le Règlement de lotissement 2004-7;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier un règlement concernant le lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun d'apporter des modifications relatives à la largeur d'emprise minimale d'une rue;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* toute modification visant la largeur d'une rue est assujettie à une consultation publique sur le projet de règlement mais n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 3 mai 2010 en même temps que le projet de règlement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 7 juin 2010;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VERLY

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CAMIRÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2010-3 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-7:

ARTICLE 1

Les articles 4.3, 4.4 et 4.5 du Règlement de lotissement numéro 2004-7 sont modifiés par le remplacement du nombre suivant « 15 mètres (49,6 pieds) » par « 18 mètres (59.1 pieds)

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 7 juin 2010

**LAURENT
TREMBLAY**
Maire

LUCIE CAMIRÉ
Directrice
générale et
secrétaire-
trésorière

Proposition adoptée

2010-06-97 15. FORMATION DES COMITÉS 2010-2013

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Gagné

De procéder à la formation des comités et d'y ajouter un président pour chaque comité :

FORMATION DES COMITÉS AU 7 JUIN 2010

COMITÉS 2010-2013	SYLVAIN COTÉ Siège 1	PHILIPPE VERLY Siège 2	ROLLAND CAMIRÉ Siège 3	RAYMOND CÔTÉ Siège 4	MICHEL MAURICE Siège 5	JEAN GAGNÉ Siège 6
VOIRIE	X	P	X	X	X	X
LOISIRS ET CULTURE			P	X		
URBANISME, PROMOTION DOMICILIAIRE ET COMMUNICATION					X	P
FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL	P	X	X			
ENVIRONNEMENT, DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES					P	X
RÉGIE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE, SQ SÉCURITÉ CIVILE					P	X
TRANS-APPEL		P				

P : la lettre P signifie que ce conseiller préside ce comité.

* Le maire siège d'office sur tous les comités.

Proposition adoptée

2010-06-98 16. RÉSOLUTION POUR ANNULER L'ENTENTE AVEC STOKE CONCERNANT LA NIVELEUSE

Attendu que les municipalités de Stoke et de Val-Joli ont signé une entente relative à la fourniture de service d'une niveleuse en juin 2004;

Attendu que cette entente ne répond plus à nos besoins depuis que la municipalité a enlevé une partie de chemin asphalté pour la remplacer par du gravier et que l'entente prévoyait l'entretien d'environ 600 mètres;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

D'aviser la Municipalité de Stoke que la Municipalité de Val-Joli désire mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'une niveleuse qui a été signée en 2004.

Proposition adoptée

17. AFFAIRES NON TERMINÉES

2010-06-99 17.1 ADDENDA AU CONTRAT AVEC INFOTECH POUR BANQUE D'HEURES

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Maurice

D'ajouter un addenda à notre contrat de service avec Infotech afin d'y ajouter une banque d'heures pour le service comptable et formation pour un montant de 980\$ plus taxes. Ce contrat est illimité, c'est-à-dire qu'il n'a aucune date d'échéance pour l'épuisement des 14 heures. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'addenda pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

18. VARIA

2010-06-100 18.1 CONTRAT DE SERVICE POUR LA GÉNÉRATRICE

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Gagné

D'accepter l'offre de service de Génératrice Drummond pour l'entretien annuel de notre système automatique de la génératrice installée à la station de pompage de la route 143 sud. Le tout sera fait selon l'offre de service du 7 mai 2010 et selon les recommandations du manufacturier Kohler pour un montant de 359\$ plus taxes. Le contrat débute le 1^{er} juin 2010 et se termine le 31 mai 2011 et se renouvellera automatiquement avec une augmentation se rapprochant du coût de la vie à moins d'avis contraire. La municipalité exige un rapport écrit des travaux effectués par Génératrice Drummond.

Proposition adoptée

2010-06-101 18.2 NOMINATION DE JEAN-LUC TREMBLAY COMME MEMBRE DU CCU

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de trois membres contribuables;

Attendu que Monsieur Félix Daigneault a démissionné de son poste et qu'il est nécessaire de le remplacer;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

De procéder à la nomination de Monsieur Jean-Luc Tremblay comme membre contribuable du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposition adoptée

2010-06-102 18.3 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM) 2010-2011 – LISTE DES TRAVAUX ET COÛT

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

De faire parvenir la liste des travaux pour l'amélioration du réseau routier municipal qui seront faits pour 2010-2011 pour un montant de plus de 50 000\$ et dont nous demandons une aide financière de 25 000\$ au député du comté de Johnson.

Proposition adoptée

Intervention du conseiller Verly concernant la journée de l'arbre qui a très bien fonctionné.

19. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention

2010-06-103 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller

De lever cette séance à 20h45. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 juillet 2010 à 20h00.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire